

NA

LA LETTRE
DU CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL & ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE

N°2
JAN. 2017

ÉDITO

Il est de tradition, à chaque début d'année, de formuler les vœux les meilleurs pour la période à venir. Notre assemblée sacrifie bien volontiers à cet usage en souhaitant à tous les néo-aquitains et, plus largement, à tous nos concitoyens et au monde de vivre le bonheur d'être bien avec eux-mêmes. Être « bien avec soi-même », pour emprunter une formule inspirée de Bernard de Fontenelle, moraliste et philosophe de la charnière du XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècle, est en effet le préalable à tous les autres vœux. Dans un climat trop souvent marqué par le pessimisme ambiant, l'auto-flagellation ou le manque de confiance, ces vœux sont aussi une invitation à croire en nos propres ressources, un encouragement au dépassement et à l'innovation, faisant nôtre le beau concept exprimé par Jean-Noël Jeanneney tendant à ce que nous soyons « paisiblement ambitieux »... Aspirons donc à vivre dans cette perspective à la fois de paix et d'ambition plutôt que dans le seul esprit de compétition. Façonnons notre avenir en commençant par l'année qui s'ouvre, en nous donnant pour objectif qu'elle soit meilleure que 2016 et moins bien que 2018.

En tant qu'assemblée représentant les principales forces sociales, économiques et environnementales de notre région, dont la diversité est source d'une inépuisable richesse, le CESER cultivera cette année encore, comme il l'a fait l'année passée, sa culture du dialogue et sa participation singulière à la construction de l'intérêt général. Le CESER entend ainsi continuer de prendre toute sa part à l'élaboration du « bien vivre ensemble », en éclairant la décision publique et celle de ses mandants par ses avis et ses contributions au débat, par ses rapports et ses préconisations dans tous les domaines de l'activité sociale, économique, environnementale, culturelle... au service de la vitalité et de la cohésion de la Nouvelle-Aquitaine ! Le CESER joue ainsi pleinement son rôle consultatif aux côtés du Conseil régional, en faisant en sorte qu'à la fin de leur mise en œuvre chacun de nos concitoyens se sente « bénéficiaire » des politiques mises en place dans notre Région. De la même manière qu'il a envisagé son rôle dans le processus d'élaboration du SRDEII, Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation, par ses travaux et ses amendements destinés à enrichir le texte et à en améliorer les objectifs, le CESER se place dans la même perspective constructive, lucide et partenariale en ce qui concerne les dossiers majeurs qui vont nous occuper ensemble pour l'année à venir. Le CESER nourrit ainsi le vœu partagé d'apprendre à « faire région ensemble ».

Il pourra, face à ce pari, s'inspirer notamment d'Olivier Guichard, le père de la DATAR ressuscitée en Nouvelle-Aquitaine, qui, dans un ouvrage intitulé « *Un chemin tranquille* », a écrit cette très belle phrase, pleine d'actualité : « *Une société unie n'est pas une société sans différences, mais une société sans frontières intérieures* ». Cette citation peut constituer comme une sorte de viatique majeur pour l'année à venir, en souhaitant qu'elle puisse orienter toutes les démarches, qu'elles soient individuelles ou collectives, personnelles ou professionnelles. Aussi au nom du CESER Nouvelle-Aquitaine je vous souhaite une année 2017, dans une société unie, avec des différences et sans frontières intérieures.

Jean-Pierre Limousin, Président

AVIS

SRDEII - Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation

LE CESER INSISTE SUR LES ENJEUX SOCIAUX ET TERRITORIAUX DU SCHÉMA

Le CESER a contribué aux différentes étapes d'élaboration du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation : la plupart des contributions qu'il a apportées et des modifications qu'il a demandées ont été prises en compte dans la version finale du document présenté aux assemblées régionales en décembre 2016.

Néanmoins, le CESER regrette que la corrélation entre développement économique et développement social et humain ne soit pas davantage développée, qu'il s'agisse notamment des priorités en matière d'emploi et d'anticipation des effets de la transition numérique sur l'emploi et sur les conditions de travail.

La question du maillage territorial est affichée comme une priorité ; au-delà des filières prioritaires déjà identifiées dans le schéma, le CESER a souhaité à nouveau une approche spécifique et complémentaire pour les économies maritimes d'une part et la construction d'autre part, compte tenu du poids de ces filières dans l'animation économique des territoires en région.

Désormais, le CESER restera attentif à la déclinaison opérationnelle des orientations de ce SRDEII à travers les « feuilles de route » et règlements d'intervention correspondants.



Ce document est téléchargeable sur notre site à l'adresse : <http://ceser-alpc.fr/nos-avis-dhiveret-varies/>

SRDEII

CONSEIL RÉGIONAL + CESER = RÉGION
ASSEMBLÉE CONSULTATIVE
266 CONSEILLERS DÉSIGNÉS
REPRÉSENTANT 147 ORGANISATIONS
PATRONALES, SYNDICALES,
ASSOCIATIVES, ENVIRONNEMENTALES...
ISSUES DES 12 DÉPARTEMENTS
DE LA NOUVELLE-AQUITAINE.



Sommaire Lettre N°2

Édito	P.1
SRDEII	P.1
Emploi	P.2
Biodiversité	P.2
Orientations Budgétaires	P.3
Politique culturelle	P.3
Réfugié(e)s	P.4
Jeunesse	P.4
Vœux	P.4

DEMAIN, L'ÉCONOMIE SERA CIRCULAIRE OU NE SERA PAS !

Le CESER Nouvelle-Aquitaine a publié en décembre 2016 le rapport de la Section « Veille et prospective » de l'ex-CESER Aquitaine consacré à l'économie circulaire et l'emploi, en réponse à la saisine du COSOMÉA (Comité d'Orientation et de Suivi de l'Observatoire des Mutations Économiques en Aquitaine) de mars 2015 : « **Emploi et économie circulaire - Contraintes et facteurs de développement : quels métiers, quelles compétences, quels besoins de formations, etc. ?** ». Ce document fait suite à une première saisine du COSOMÉA consacrée à l'économie circulaire, intitulée « **L'économie circulaire en Aquitaine : état des lieux, atouts et perspectives de développement** ».



L'Observatoire des Mutations Économiques et son Comité d'orientation

L'Observatoire des Mutations Économiques a été mis en place en mai 2006 à la suite de la publication d'une circulaire du Premier ministre invitant les Préfets à créer un dispositif d'anticipation et d'accompagnement des mutations économiques (circulaire du 28 janvier 2004). Il s'articule autour :

- d'un comité d'orientation et de suivi (COSOMÉA) co-présidé par le Préfet de Région et le Président du Conseil régional ;
- d'une structure opérationnelle, le CESER à travers sa Section « Veille et prospective », qui associe conseillers du CESER et experts extérieurs. Expérience unique en France, le Président du Conseil régional de l'ex-Aquitaine et le Préfet de Région ont souhaité positionner l'Observatoire des Mutations Économiques auprès du CESER.

Le CESER Nouvelle-Aquitaine a décidé de reconduire l'expérience de l'ex-CESER Aquitaine en mettant en place une Section « Veille et prospective » à l'échelle du nouveau territoire. En septembre 2016, les membres du COSOMÉA ont validé la proposition de création d'un Observatoire des Mutations Économiques en Nouvelle-Aquitaine, piloté par un Comité d'Orientation et de Suivi (COSOMÉNA) reconfiguré à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine.



L'économie circulaire, un modèle en boucle

L'économie circulaire doit être appréhendée comme une mutation globale des modes de production et de consommation, et non comme une filière ou un secteur d'activité précis. Trop souvent réduite à la gestion des déchets ou aux trois R (Réemploi, Réutilisation, Réparation), l'économie circulaire dépasse cette approche restrictive et s'articule autour de sept « piliers » ou composantes, correspondant aux différentes phases du cycle de vie du produit : approvisionnement durable, écoconception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, consommation responsable, allongement de la durée d'usage (3R), recyclage et valorisation des déchets.

Une évolution des emplois difficilement qualifiable et quantifiable

Cette étude révèle la difficulté à chiffrer l'évolution des emplois en lien avec le développement de l'économie circulaire, sous l'effet du phénomène de « destruction créatrice » : création de nouveaux emplois et disparition d'autres, dans un contexte de mutation globale des modes de production et de consommation.

De grandes tendances peuvent néanmoins se dessiner comme l'essor de la mécanisation et du numérique, le développement de l'animation et du conseil, la hausse des niveaux de qualification..., invitant à porter une attention particulière à l'accompagnement des acteurs dans ces transitions. La formation doit notamment être repensée dans le sens de la transversalité, de la réactivité et de la proximité, pour anticiper au mieux ces mutations.

Territoires et économie sociale et solidaire

De façon générale, la collaboration entre acteurs et la territorialisation des activités, formations et emplois, constituent des enjeux essentiels. L'articulation entre le secteur de l'Économie Sociale et Solidaire et les entreprises « classiques » doit faire l'objet d'une vigilance particulière, afin d'éviter que le secteur de l'ESS ne se voit confisquer les activités productrices de valeur économique.



Ce document est téléchargeable sur notre site à l'adresse : <http://ceser-alpc.fr/economie-circulaire-tour-de-question>

LA BIODIVERSITÉ AURA SON AGENCE



La perte de la biodiversité constitue une des menaces environnementales majeures qui pèsent sur l'humanité. À son niveau, la Région Nouvelle-Aquitaine, désormais chef de file en matière de protection de la biodiversité, a proposé la création d'une agence régionale de la biodiversité, chargée de mobiliser et de valoriser cette connaissance et d'animer un forum d'acteurs régionaux autour de cette thématique.

Le CESER a encouragé la création de cette agence avec quelques réserves sur le choix du statut associatif de la structure qui limite la participation d'acteurs, notamment l'État ; des réserves également sur le budget, jugé insuffisant pour couvrir les besoins du territoire étendu. Les financements risquent en effet d'être mobilisés en totalité par l'agence au détriment du soutien aux associations œuvrant dans le même domaine.

PARTICIPER À LA NOUVELLE AVENTURE DE LA RÉGION

« Habiter la Nouvelle-Aquitaine en citoyen », c'est se sentir appartenir à l'aventure qui se déroule sur ce nouveau territoire. Existe-t-il des lieux, des espaces, des territoires plus propices à la création de lien social et d'engagement citoyen que d'autres ? Quels moyens pour favoriser et susciter l'exercice de la citoyenneté ? En Nouvelle-Aquitaine, caractérisée par l'hétérogénéité de ses territoires et de ses populations, comment faire région ensemble ? C'est la question d'actualité qu'a posée le CESER pour son premier colloque dans ce nouveau territoire.



Après le décor et la problématique posés en introduction par Jean-Pierre Limousin, président et Alyssa DAOUD et Terangi HENRIO, membres du CESER, les travaux se sont poursuivis en ateliers au cours desquels de nombreux témoignages ont été présentés. Dans le premier, les participants ont travaillé dans une perspective historique sur les ruptures et continuités dans la façon de vivre, d'habiter et d'être acteurs des territoires. Dans le second atelier, l'incidence des différentes échelles/types de territoires sur la nature des liens sociaux et l'implication des habitants a été abordée. Et dans le dernier, les échanges se sont concentrés sur les modalités de l'engagement : implication spontanée et/ou dispositifs publics d'encouragement à la citoyenneté.



Dans son propos de conclusion, Jean Viard, sociologue, a insisté sur l'accélération des mutations liée à une rupture culturelle doublée des innovations technologiques qui bouleversent le monde du travail, le lien social, les rapports au territoire... « C'est le temps qui a changé dans notre société... on est allé

plus vite et on vit plus longtemps ! ». Il a illustré ces bouleversements de quelques chiffres emblématiques : « 65 % des bébés premiers-nés naissent hors mariage. Avec l'allongement de l'espérance de vie, on devient grands parents à 53 ans, on perd ses parents à 63 ans en moyenne, l'héritage culturel et économique se transmet au moment de la retraite et non plus à 40 ans. Autre conséquence, le temps de travail occupe 12 % de la vie. Il nous reste du temps pour faire autre chose ». Les mutations touchent avant tout nos vies intimes, c'est notre quotidien qui est bouleversé. Globalement les gens sont heureux dans leur vie privée mais la rapidité des changements, la difficulté à penser ce changement et à se projeter rendent l'action politique complexe «...on est dans une société du malheur public et du bonheur privé ! ».

Ces transformations touchent aussi notre rapport au territoire et l'organisation même des territoires «... on est passé à un modèle de production du 21^{ème} siècle basé sur les métropoles. La métropole est la mine du 21^{ème} siècle. C'est l'urbanité créative qui attire la richesse. 31 % du PIB est réalisé en Île-de-France, 61 % dans les 12 plus grandes métropoles. 61 % des gens votent dans des communes où ils ne travaillent pas. Auparavant les sociétés étaient bâties sur l'espace : l'espace était illimité et le temps limité. Maintenant c'est l'inverse : il n'y a plus de conquête possible, sauf sur le temps, la richesse culturelle, la connaissance ! La mobilité est au cœur de la société, il faut donc la démocratiser... ».

Pour Jean Viard, «... il est temps de réunifier la démocratie, reconstruire le territoire du politique, réunifier le monde de la production et de la quotidienneté. Il faut produire des appartenances symboliques, il en faut plusieurs. Les métropoles sont une appartenance parmi d'autres, avec la région, le local, le quartier... ».

Les actes de ce colloque seront disponibles en versions imprimée et numérique très prochainement. L'occasion de retrouver l'essentiel des interventions d'une journée qui a exploré les moyens de faire région ensemble.

UNE DÉMARCHE DE CO-CONSTRUCTION AU SERVICE DES ACTEURS DE TERRAIN

La Région Nouvelle-Aquitaine engage la refondation de sa politique culturelle et linguistique.



Le respect des droits culturels des personnes

Lors de sa séance plénière en décembre 2016, le CESER a adopté à l'unanimité un avis portant sur plusieurs projets fondateurs en matière culturelle. Cet avis insiste sur les apports de ces activités dans toute leur diversité, que ce soit en matière d'animation, d'emploi, d'innovation et de création, de renforcement du lien social et de dialogue interculturel. Dans un climat relativement anxiogène, le CESER souligne la nécessité d'une reconnaissance des droits culturels tels que mentionnés dans plusieurs textes internationaux et dans des lois récentes (loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, loi relative à la création, à l'architecture et au patrimoine), comme facteur d'ouverture, de tolérance et de respect mutuel. C'est pourquoi le CESER affirme la nécessité d'assurer un maillage équilibré des activités et des équipements culturels sur le territoire de la grande région.

Une réorganisation des organismes à vocation culturelle des anciennes régions

Sur la base de ces considérations, l'assemblée consultative a insisté sur le rôle facilitateur qui devrait être dévolu aux organismes régionaux à vocation culturelle dans la redéfinition de leurs missions respectives (Office Artistique de la Région Nouvelle Aquitaine, ECLA, agence

L'A, agence AVEC), en veillant à ce que leur gouvernance associe étroitement les acteurs culturels concernés, ceci dans le respect de la démarche de co-construction affichée par la collectivité régionale. Le CESER a appelé également le Conseil régional à veiller aux conséquences humaines et budgétaires de cette réorganisation, s'agissant aussi bien de l'avenir des personnels des agences que des effets de la création de la Maison de l'Economie Créative et de la Culture (MECA) sur le budget d'intervention en direction des acteurs culturels de terrain.

Une instance de dialogue et de co-construction : la conférence territoriale de la culture

Dans le même esprit, le CESER a salué la mise en place d'une conférence territoriale de la culture, qu'il considère comme un véritable enjeu en termes de démocratie culturelle et de co-construction de la politique publique régionale de ce secteur. Il a également suggéré la constitution d'un comité d'évaluation des dispositifs d'intervention en matière culturelle, adossé à cette conférence.

Par ailleurs, le CESER s'est prononcé favorablement sur le projet de convention quinquennale en faveur de l'enseignement de l'occitan ainsi que sur le projet de convention entre le Conseil régional et l'Institut français pour le développement des échanges internationaux. Pour le CESER, cette démarche d'échanges interculturels doit, dans le contexte international actuel, contribuer à la promotion de la diversité culturelle et du dialogue interculturel.

NA! NOS AVIS ! SUITE...

Lors de sa séance plénière de décembre 2016, le CESER Nouvelle-Aquitaine a examiné une vingtaine de dossiers présentés par le Conseil régional. Au-delà des aspects purement budgétaires des orientations 2017, il s'est prononcé sur un certain nombre de dispositifs nouveaux et/ou étendus au nouveau périmètre régional concernant :

- La candidature du Conseil régional aux expérimentations au titre de l'apprentissage
- La création du comité régional du tourisme
- La politique régionale en faveur des parcs naturels régionaux
- La nouvelle politique en faveur de l'éducation nature-environnement pour un développement soutenable
- Un plan régional de restauration collective dans les lycées
- Le transfert de compétences en matière d'accompagnement à la création ou à la reprise d'entreprise des personnes sans emploi ou rencontrant des difficultés pour s'insérer durablement dans l'emploi
- La politique contractuelle
- La charte égalité femmes-hommes dans la vie locale.

PAS COMPLÈTEMENT CHIFFRÉES !

En mai dernier, le premier budget de la Nouvelle-Aquitaine présenté au CESER était annoncé comme une « thérapie de choc » ! La prescription prévoyait une baisse des dépenses globales de fonctionnement, la mobilisation d'un nouvel emprunt et la priorisation des dépenses sur les grandes compétences dévolues aux régions au titre de la loi NOTRe.



À l'examen des orientations budgétaires pour l'an 2 de la Nouvelle-Aquitaine, le CESER a constaté que le traitement a été respecté : diminution des dépenses de fonctionnement, sanctuarisation de certaines politiques et baisse pour toutes les autres.

Mesurer et évaluer pour plus de transparence

Avec les seuls documents dont a pu disposer formellement le CESER, il est très difficile de mesurer les effets des choix opérés, et en particulier les conséquences économiques et sociales de l'arrêt de programmes emblématiques pour les ex-Régions.

Le CESER a donc demandé que soient communiqués

des bilans des politiques et programmes antérieurs menés dans les ex-Régions et a souhaité que les fragilités constatées sur les trois ex-territoires soient mieux prises en compte pour compenser celles-ci. Par ailleurs, des précisions sur la stratégie de sécurisation de la dette et sur les actions envisagées pour sortir des emprunts à risques dans les deux ans sont nécessaires.

De nouveaux projets ont été présentés avec des budgets dédiés, par exemple un programme « jeunesse et citoyenneté ». Cette présentation (objectifs identifiés avec moyens affectés) peut contribuer à une meilleure lisibilité et visibilité de l'action régionale. Dans cet esprit, le CESER a proposé que soit individualisé un budget « transition énergétique » en prévoyant dès le départ des indicateurs de suivi et d'évaluation. À cet égard, la loi NOTRe a doté le CESER de nouvelles prérogatives en matière d'évaluation ; le Conseil régional a fait le choix de placer l'animation et le suivi de cette mission sous la responsabilité de ses services de l'Inspection Générale des Services (IGS). Pour le CESER, les contenus et objectifs de ces missions d'évaluation, en particulier qualitatives manquent de précisions.

DES TRAINS RÉGIONAUX PAS COMME LES AUTRES ?



La répartition des compétences dans le domaine des transports va connaître des évolutions sensibles. Les Régions seront les principales bénéficiaires des transferts de compétences, notamment pour les transports non urbains par car et les transports scolaires, jusqu'alors de la compétence des Départements. Elles auront par ailleurs la possibilité de reprendre à l'Etat une partie des Trains d'Equilibre du Territoire (TET). Dans ce contexte, la Région Nouvelle-Aquitaine souhaite reprendre les lignes Bordeaux-La Rochelle, Bordeaux-Limoges et Bordeaux-Ussel. Pour le CESER, ce transfert de compétences est à la fois porteur d'un risque de morcellement d'axes essentiels pour l'aménagement du territoire national et, il constitue une opportunité pour la Région de renforcer et d'améliorer l'offre de transports proposée aux voyageurs.



Ces documents sont téléchargeables sur notre site à l'adresse : <http://ceser-alpc.fr/nos-avis-dhiveret-varies/>

LA NOUVELLE-AQUITAINE TERRE D'ACCUEIL DES RÉFUGIÉ-E-S : LE CESER S'ENGAGE

CONTRIBUTION

Le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, réuni en assemblée plénière le 24 octobre 2016 s'est déclaré « Région terre d'accueil des migrant-e-s et réfugié-e-s » et a pris un certain nombre d'engagements. En écho, le CESER Nouvelle-Aquitaine a souhaité apporter sa réflexion propre et a pris l'engagement d'intégrer dans ses futurs travaux, dont ceux consacrés au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), la question des réfugiés. Il le fera en s'inscrivant dans le contexte politique international au sein duquel les États doivent : lutter contre les causes des migrations, mettre en place des routes migratoires sûres pour garantir la protection des réfugiés,

augmenter le nombre de places d'accueil, assurer le soutien financier des pays en développement qui accueillent massivement les réfugiés. Le CESER interpelle également le Conseil régional dans ses différentes politiques sur le rôle positif de la valorisation de la mémoire des migrations dans nos territoires, les conditions à créer pour un dialogue interculturel indispensable à la reconnaissance mutuelle, la responsabilité de la collectivité régionale dans les domaines de la formation au service de l'intégration et de l'insertion des personnes, les mesures à prendre pour qu'une solidarité active vive et se développe, la lutte contre toutes les formes de discrimination et les politiques de coopérations internationales à promouvoir.

AVIS Jeunesse et citoyenneté

UNE PRIORITÉ QUI MÉRITE UN BUDGET À LA HAUTEUR

La région Nouvelle-Aquitaine souhaite promouvoir l'engagement collectif des jeunes en accompagnant leurs initiatives et leurs projets visant à favoriser l'ouverture sur la société et l'implication citoyenne. Le CESER approuve et propose d'élargir ce dispositif aux projets relevant de la santé et de l'alimentation avec un budget en conséquence. Selon le CESER, le budget envisagé (correspondant à ce jour à une seule consolidation des budgets pré existants) ne semble pas à la hauteur des besoins, d'autant qu'il serait souhaitable de prendre en compte l'accompagnement de ces projets dans les établissements.

ACTU Rencontres jeunes CESE / CESER

LA JEUNESSE NE DÉMISSIONNE PAS !

C'est inédit, les jeunes conseillers représentant les organisations étudiantes et mouvements de jeunesse du CESE et des CESER ont décidé de travailler ensemble sur la place et la prise en compte des jeunes au sein de ces institutions, miroirs de la société civile organisée.

Des jeunes conseillers des CESER représentant les organisations étudiantes et mouvements de jeunesse (UNEF, FAGE, JOC, MRJC, Scouts et Guides de France), ainsi que des représentants de ces organisations se sont retrouvés à Paris, au Palais d'Iéna, pour des journées de travail. Lors de leur première rencontre, ils ont échangé avec Patrick Kanner, Ministre de la Jeunesse, de la Ville et des Sports, Patrick Bernasconi, Président du CESE et Laurent Degroote, Président de l'Assemblée des CESER de France. Lors de ce débat, ont été évoquées les difficultés rencontrées par les conseillers à exercer leur mandat dans ces institutions, la faible représentation de jeunes ainsi que les solutions qui pourraient être apportées. L'échéance du 1er janvier 2018, date du renouvellement des CESER, est déterminante pour envisager un rajeunissement significatif de ceux-ci, ainsi qu'une augmentation du nombre de sièges pour les conseillers jeunes représentant les organisations de jeunesse. Les participants ont poursuivi leurs travaux sur les sujets de la collaboration entre le CESE et les CESER, de la gouvernance dans les CESER et de l'ouverture des CESER à

la société civile en abordant des questions parmi lesquelles : comment les jeunes participent et sont invités à contribuer aux travaux dans nos CESER et au CESE ? Comment les CESER et le CESE pourraient s'intégrer dans un dialogue territorial structuré ? Les membres du groupe CESER/CESE souhaitent que la question de la place des jeunes dans l'organisation des CESER de 2018 soit posée, tant au niveau des sièges réservés aux organisations de la jeunesse qu'au niveau de chaque organisation professionnelle, syndicale, ou associative.



ACTU JE VŒUX ! N-A !

Pour 2017, le CESER vous invite à passer le pont des transitions pour que continue l'aventure et vous souhaite de bien vivre ensemble cette année. Cette image combinant des ponts des trois ex-régions symbolise le passage vers la nouvelle région et sa construction « ensemble ». Le Président du CESER, Jean-Pierre Limousin a présenté, au nom de l'assemblée consultative régionale tout d'abord ses vœux aux

corps constitués aux côtés du Président Alain Rousset, sur les sites des 3 ex-régions, le lundi 9 janvier à Poitiers, le mercredi 11 janvier à Limoges puis le lundi 16 janvier à Bordeaux. Des cérémonies de vœux à la presse ont aussi été organisées le mardi 24 janvier à Bordeaux, le mercredi 25 janvier à Limoges et le lundi 30 janvier à Poitiers. Ces rencontres ont été l'occasion de revenir sur la première année de transition du CESER et d'évoquer les sujets d'étude que le Ceser vous présentera en 2017.



Pont d'Ascain
Aquitaine

Pont de Vibrac
Poitou-Charentes

Pont de Moutier d'Ahun
Limousin

NA!

Notre Activité pour 2017 !

Les grands rendez-vous du CESER pour l'année porteront sur des sujets aussi importants que variés : « La qualité des eaux littorales » rapport prévu en juin « Les associations : acteurs de la citoyenneté, de l'animation et du développement des territoires en Nouvelle-aquitaine », prévu en septembre « L'intermodalité » pour septembre Puis en fin d'année : « Les formations professionnelles initiales » « Les aides régionales en matière de développement économique : harmonisation, suivi et préconisations » « Faire territoire(s) » « Etat des lieux et potentiels de développement d'une approche économique transfrontalières sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine ».

Sans oublier nos contributions aux grands schémas régionaux : le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) Et le SRESRI (Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation).

Et nos travaux de coopérations

Ainsi, avec les CESER de l'Atlantique, le rapport sur « Innovation et économie maritime sur la façade atlantique française » devrait être publié en juin 2017. L'étude du RTA (Réseau Transnational Atlantique) sur « L'Appropriation par la société civile de la Stratégie Maritime atlantique » est quant à elle prévue en octobre 2017 comme celle sur « Innovation et transfert de technologie » réalisée dans le cadre de notre coopération bilatérale avec le CES de la Communauté Autonome du Pays Basque.



Et vous, comment déclinez-vous NA!? Partagez vos idées par simple mail à contact@ceser-alpc.fr

ISSN : en cours
Lettre bimestrielle
Abonnement gracieux sur demande.
Directeur de la publication : Wilfried Grounon
Rédaction : Pôle communication du Ceser

Maquette : Kymzo
Réalisation : PG Edition
Crédits photos : Günther Vicente, Fotolia, Photothèque Région Nouvelle-Aquitaine site de Poitiers Françoise Roch, Flickr Région Limousin.

SITE DE BORDEAUX

14 rue F. de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
Tel. 05 57 57 80 80

SITE DE LIMOGES

27 Bud de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1
Tel. 05 55 45 19 80

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne
Comédie - CS 70575
86021 Poitiers Cedex
Tel. 05 49 55 77 77

[f](#) Ceser Nouvelle-Aquitaine www.ceser-alpc.fr

CESER
RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES